Prêts aux petites entreprises-Loi

[Texte]

LES COMMUNICATIONS ÉCHANGÉES ENTRE LE CANADA ET LES PAYS DES ANTILLES DU COMMONWEALTH

Motion nº 34—M. Herbert:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes, procès-verbaux et autres communications échangés l'année dernière entre le gouvernement et les pays des Antilles du Commonwealth au sujet des échanges de denrées et de technologie, des échanges d'étudiants, des changements tarifaires et des autres mesures destinées à améliorer les échanges commerciaux, touristiques et culturels entre le Canada et la région des Antilles.

[Traduction]

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

COPIE DES ENTENTES OU DES COMMUNICATIONS ENTRE LE CONSEIL D'EXPANSION DES ENTREPRISES ET LA GENERAL ALUMINUM FORGING LTD. DE HAMILTON (ONT.)

Motion nº 54—M. Herbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute entente signée entre le conseil d'expansion des entreprises et la General Aluminum Forging Ltd. de Hamilton (Ont.), y compris copies des communications et procès-verbaux des réunions tenues entre les deux parties avant la signature de l'entente.

[Traduction]

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour. Les autres motions portant production de documents restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES N° 2

MESURE VISANT À AUGMENTER LE MONTANT MAXIMAL DES PRÊTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 décembre 1981, de la motion de M. Lapointe (Charlevoix): Que le bill C-84, loi n° 2 tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, avant de parler du projet de loi à l'étude aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à mon collègue de Cambridge (M. Speyer) qui a entamé le débat au nom de notre parti et qui s'est fort bien acquitté de sa tâche en exposant la position de notre parti qui appuie ce projet de loi. D'ailleurs, on me permettra de le souligner, les discours qu'il a prononcés pendant la brève période qu'il a passée à la Chambre ont toujours valu la peine qu'on les lise et ont toujours été pleins de bon sens.

• (1520)

Comme la plupart des députés le savent, la modification porte le montant maximal des prêts pouvant être garantis au cours des deux années prenant fin le 30 juin 1982, de 850

millions à 1.5 milliards. Soit une augmentation de 650 millions par rapport au plafond antérieurement fixé.

La petite entreprise jouent un rôle vital et essentiel dans notre vie sociale et économique, dans notre vie communautaire de la société canadienne. Je voudrais rappeler à la Chambre certaines données pour souligner l'importance de son rôle et la contribution appréciable qu'elle apporte au bien-être économique du Canada. Plus de 95 p. 100 des entreprises sont de petites exploitations. Elles procurent un emploi à près de 60 p. 100 de la population active. C'est la petite entreprise qui crée les deux tiers de tous les nouveaux emplois. Et elle contribue à plus de 30 p. 100 du produit national brut. A l'exception du gouvernement, c'est le plus gros employeur. L'agriculture exploite des ressources renouvelables, et c'est le premier secteur d'activité en Alberta. Or, presque toutes les exploitations agricoles sont de petites entreprises. Celles-ci mettent au point un plus grand nombre de produits nouveaux et de services. créent un plus grand nombre de collectivités, remplacent plus de denrées importées et en exportent davantage que tout autre secteur d'activité économique. L'importance du rôle de la petite entreprise est donc indiscutable, mais permettez que j'examine maintenant comment le gouvernement libéral traite ce secteur.

J'ai toujours été convaincu que si on offrait aux entreprises l'occasion de croître et prospérer, nous aurions une économie florissante. J'ai toujours cru également que l'entreprise était fondée sur la notion de la libre entreprise, et que si quelqu'un construit une bonne souricière, le monde entier se précipite pour l'acheter. Mais aujourd'hui si quelqu'un construit une bonne souricière, le gouvernement produira une souris plus intelligente. Je ne saurais trouver de meilleur exemple que le dernier budget déposé à la Chambre le 12 novembre par le ministre des Finances (M. MacEachen). J'aurai bientôt l'occasion d'en dire davantage à ce sujet, mais je veux d'abord examiner certains aspects importants de la petite entreprise et du rôle essentiel qu'elle joue dans notre bien-être. La petite entreprise fournit plus de fonds et de services publics bénévoles que toute autre source. Elle satisfait les besoins de tous. résidents aussi bien que visiteurs. La petite entreprise est indépendante et se suffit à elle-même. Car chaque nouvelle entreprise au sein d'une localité suscite des retombées qui engendrent à leur tour de nouvelles entreprises. Plus que n'importe quel autre secteur, la petite entreprise offre d'excellentes occasions de parfaire sa formation. Elle favorise l'esprit de solidarité et renforce les liens qui unissent tous les habitants de la localité. La petite entreprise réinvestit la majorité de ses revenus dans le milieu même où elle exerce son activité. Elle suscite plus de concurrence que qui que ce soit. Elle offre les plus grandes possibilités d'innovations. La petite entreprise, en somme, c'est très sérieux.

De nos jours, le régime de la libre entreprise est objet de mépris, voire de haine, de la part des ignorants, même s'il incarne l'espoir d'un mieux-être économique qui a su alléger le fardeau des travailleurs mieux que n'importe quel autre régime au monde. Certains voudraient réduire le droit à la propriété privée; d'autres prétendent que tout profit est maléfique. Les uns et les autres oublient que le profit, la propriété et la liberté sont des réalités inséparables et qu'on ne saurait avoir l'une sans les deux autres.